

## Collectif Glu Patrimoine Culturel

### Le gouvernement veut achever la glu

Le Conseil d'Etat a cassé les arrêtés 2018 et 2019 définissant les quotas et conditions d'utilisation des gluaux dans les 5 départements concernés, et de fait remet en cause la pratique de la glu en l'état actuel.

Dans son arrêt, le Conseil d'Etat précise que l'annulation de ces arrêtés n'implique pas « ... *nécessairement l'abrogation de l'arrêté du 17 août 1989. Les conclusions tendant à ce qu'il soit enjoint au ministre d'abroger ce dernier arrêté ne peuvent qu'être rejetées* ». Or cet arrêté est la base juridique sur laquelle repose toute la réglementation concernant l'emploi des gluaux.

Le ministère qui devait défendre le dossier devant la Cour de justice de l'Union Européenne et devant le Conseil d'Etat n'a rien fait. Bien au contraire, il tente aujourd'hui, avec l'aval de la présidence de la République, de faire abroger l'arrêté du 17 août 1989 en contradiction avec la décision du Conseil d'Etat.

Une consultation publique se tiendra dans les semaines qui viennent et nous vous encourageons fortement à y participer massivement pour vous opposer à cette abrogation.

Si le Conseil d'Etat n'avait pas totalement fermé la porte à cette pratique, la haine et les mensonges de ce gouvernement ne nous engage pas à espérer quoi que ce soit pour cette année. Il est bien trop occupé à vouloir anéantir notre passion, mais aussi les chasses à la tourterelle, au grand tétras et les chasses traditionnelles aux alouettes dans le Sud-ouest et aux grives et vanneaux dans les Ardennes.

Alors que Les associations anti-chasse ont les portes grandes ouvertes et les oreilles attentives de ce gouvernement, elles demandent maintenant que nous relâchions nos grives et merles détenus en volière. Etonnante demande alors que toutes leurs interventions reposaient sur les dégâts irrémédiables causés aux oiseaux, la toxicité des produits et la non viabilité des oiseaux relâchés. Auraient-ils menti ? Quelle mascarade et quel manque de dignité !

Chers amis glueurs et chasseurs, face à cette décision injuste et non fondée, ne baissons surtout pas les bras ! Le collectif glu constitué de l'ANDCTG, de la Fédération Régionale PACA et aidé par la FNC va poursuivre son travail et sa réflexion pour tenter de trouver un moyen de réhabiliter notre mode de chasse, si cher à nos cœurs. Mais vous l'avez peut-être déjà compris, notre infime espoir est désormais lié au nouvel horizon politique qui pourrait survenir en 2022. Mobilisons-nous !

Eric Camoin

Président de l'Association Nationale de Défense des Chasses Traditionnelles à la Grive

Max Mercurio

Président de la Fédération Régionale des Chasseurs de PACA

Siège social : FRC Paca - le Mercure B, 80 rue Charles Duchesne, Pôle d'activité d'Aix-les-Milles  
13851 Aix-en-Provence Cedex 3

Publication au Journal Officiel du 01/02/2014

Identification R.N.A. : W131008877 - Identifiant SIRET : 801 443 706 00016

Marc Meissel: 06 07 75 85 18 Eric Camoin: 06 84 75 27 05